

## 2: SOLIDARITÉ

### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le C.C.A.S. trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un Conseil d'Administration composé de 9 personnes :

- Le Maire est président de droit
- L'Adjoint aux Affaires Sociales
- 3 autres élus.

4 membres sont nommés par le Maire, au titre des différentes associations : familiale, retraités, agricole, handicapés. Le C.A. se réunit au moins une fois tous les deux mois après avoir rencontré les familles et constitué des dossiers, afin d'analyser ces demandes (aides et secours) et de délibérer.

Vous pouvez contacter le **Secrétariat du C.C.A.S. au 02.40.77.23.18**, afin d'obtenir un RDV avec l' élu(e) chargé(e) des affaires sociales ou de la personne chargée du secrétariat et du suivi des dossiers (*aide ménagère, APA, allocation compensatrice, hébergement de personnes âgées et de personnes handicapées, placement en famille d'accueil, demande de téléassistance, demande de logement*) et tous conseils / aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Tous les ans, le C.C.A.S. organise un repas de fin d'année pour les plus de 70 ans ou attribue un colis gastronomique, dit « colis de Noël » aux Saffréennes et Saffréens âgés de plus de 75 ans.

### LOGEMENT

Saffré dispose d'un parc de logements communaux qui se décompose ainsi :

✓ Village Retraite : 21 logements conventionnés, de type 2, construits entre 1993 et 1998. Réservés aux personnes âgées. Situés près de l'école et à proximité du Bourg, ils donnent la possibilité à leurs occupants d'accéder à tous les services avec facilité. Les loyers sont peu élevés grâce à l'Aide Personnalisée au Logement. Gérés en Mairie où sont réceptionnées les demandes de logements, une commission communale examine régulièrement les inscriptions et règle toutes les questions d'attribution.

✓ La Métairie du Temple : anciennes dépendances du Château, le corps de bâtiments comprend 5 logements : 1 T1bis, 2 T3 et 2 T4. Ce sont également des logements conventionnés, leurs occupants peuvent donc bénéficier de l'APL si leurs ressources sont faibles. Réhabilités en 1995, les logements offrent tout confort.

D'autre part, une dizaine de logements de qualité, à un prix abordable, sont proposés aux ménages les plus modestes par des bailleurs sociaux (OPAC, 9 logements, et ATLANTIQUE HABITATIONS, 4 logements). Les demandes se font par l'intermédiaire de la Mairie.